

Motion du 15 avril 2013 de Mmes et MM. Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, Pascal Holenweg, Yves de Matteis, Pierre Gauthier, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne et Ahmed Jama: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal
lors de la séance du 24 avril 2013)

MOTION

Considérant:

- l'accroissement du nombre des personnes devant s'en remettre à l'aide sociale pour (sur)vivre;
- l'existence d'un crédit, géré par le département de la culture et du sport, destiné à proposer à diverses catégories de la population des tarifs réduits et d'autres facilités d'accès à la culture et aux sports;
- l'absence de telles réductions et de telles facilités, hors invitations, pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale, mais ne faisant partie d'aucune des catégories auxquelles ces réductions sont offertes, de telle sorte qu'un millionnaire à la retraite bénéficiera d'une réduction de tarifs en tant que retraité, mais qu'un chômeur ou une chômeuse en fin de droit et ne disposant pour tout revenu que de l'aide sociale n'en bénéficie pas, pas plus d'ailleurs qu'une personne en «emploi de solidarité» ne touchant qu'un «salaire» de «travailleur pauvre», souvent inférieur aux indemnités de chômage que touchent des personnes ayant eu un emploi correctement payé;
- le défaut d'information des ayants droit à des réductions de tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toute mesure et à présenter tout projet permettant:

- d'accorder aux bénéficiaires de l'aide sociale accordée par le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées une réduction sur les tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève;
- d'étendre les réductions de tarif accordées aux chômeuses et chômeurs aux personnes en «emploi de solidarité»,

le Conseil municipal invite également le Conseil administratif:

- à faire en sorte que le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées accordant une aide sociale informent les personnes la recevant des réductions de tarifs auxquelles elles ont droit, et leur fournissent les justificatifs nécessaires;
- à faire en sorte que toutes les réductions de tarifs soient bien affichées, en bonne et lisible place, à l'entrée des lieux concernés.